

**DOSSIER R-3425-2004 - APPROBATION D'UN
CRITÈRE NON MONÉTAIRE RELIÉ AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE -
PRÉSENTATION DE DOMINIQUE ÉGRÉ**

Pour l'Association canadienne d'énergie éolienne (ACÉEÉ),
L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et
Stratégies Énergétiques (SE)

31 Août 2004

Pièce ACÉEÉ-AQLPA-SE-3 - Document 2

Plan de la présentation

1. Le principe de développement durable
2. Règles guidant le choix des indicateurs
3. Définition des indicateurs du critère de développement durable :
 - Consommation globale des ressources
 - Impacts sur la santé publique
 - Impacts sur les habitats et ressources
4. Indicateur reflétant l'appui local
5. Pointage des indicateurs
6. Pondération des critères

ACÉEÉ-AQLPA-SE

2

Le concept de développement durable

1. Dimension économique : critères monétaires et critère non monétaire sur la solidité financière
2. Dimension sociale : indicateur reflétant l'appui des élus
3. Dimension environnementale : seule dimension couverte dans le nouveau critère de développement durable

ACÉEÉ-AQLPA-SE

3

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3525-2004
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 31 août 2004
Pièces n°: ACÉEÉ-AQLPA-SE-3, Doc. 2

Règles guidant le choix des indicateurs

Règle de la représentativité des indicateurs proposée par Hydro-Québec Distribution à préciser :

- Prendre en compte le cycle de vie
- Référence aux 10 indicateurs proposés par nous dans le dossier R-3470-2001 sur le plan d'approvisionnement de HQD

ACCÈS-AQLPA-SÉ

4

Groupe 1 : Consommation globale des ressources

- Retenir l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre en tenant compte du cycle de vie
Exemple : 25 % des émissions totales d'une centrale à C.C. utilisant du gaz naturel se produisent lors de l'extraction, du traitement et du transport.
- Caractère renouvelable de l'approvisionnement :
 - Retenir une définition basée sur la nature de la source d'énergie et non sur la technologie.
 - Reporter à un dossier ultérieur la caractérisation des résidus urbains.

ACCÈS-AQLPA-SÉ

5

Groupe 2 : Impacts sur la santé publique

- Retenir l'indicateur des émissions d'oxydes d'azote en tenant compte du cycle de vie
Exemple : 83 % des émissions totales d'une centrale à C.C. utilisant du gaz naturel se produisent lors de l'extraction, du traitement et du transport.
- Retenir un indicateur sur les émissions de particules. À être remplacé par un indicateur général de toxicité dans un dossier ultérieur.

ACCÈS-AQLPA-SÉ

6

Groupe 3 : Impacts sur les habitats et ressources

- Prise en compte partielle dans les indicateurs sur les GES et les NOx
- Difficultés liées à la définition d'un indicateur des impacts sur le territoire
- Définir un indicateur des impacts sur les habitats et ressources lors d'un dossier futur

ACCÉ-AQLPA-SÉ

7

Système de gestion environnementale

- Retenir un indicateur sur l'existence d'un système de gestion environnementale
- Exigence obligatoire à la phase 1 : publication annuelle d'un rapport de performance environnementale

ACCÉ-AQLPA-SÉ

8

Indicateurs reflétant l'appui local

- Retenir l'indicateur proposé par Hydro-Québec Distribution sur l'appui local
- Dans le critère de faisabilité, évaluer non seulement le plan d'obtention des autorisations gouvernementales mais également le programme de consultation publique du soumissionnaire

ACCÉ-AQLPA-SÉ

9

Pointage des indicateurs

- Maximiser l'effet discriminant des indicateurs : échelle comparative de 0% à 100%
- Indicateur de renouvelabilité de la ressource : au *pro rata* de l'apport de la source considérée renouvelable

ACCÉ-AQLPA-SÉ

10

Pondération des critères

- Dimension économique : 60 %
- Dimension environnementale : au moins 20 % :
 - Caractère renouvelable : 4 %
 - Émissions de gaz à effet de serre : 10 %
 - Émissions de NOx : 2 %
 - Émissions de particules (Indicateur de toxicité): 2 %
 - Système de gestion environnementale : 2 %

ACCÉ-AQLPA-SÉ

11

Pondération des critères (suite)

- Dimension sociale : Poids combiné des indicateurs sur l'appui des élus locaux et sur le plan d'obtention des autorisations gouvernementales : au moins 5 %

ACCÉ-AQLPA-SÉ

12
